



## Décision de Cour d'Appel

-----  
Par fafa

Bonjour,

Ma question est simple.

Voilà, après perte de mon emploi, j'ai demandé la suspension de la pension alimentaire que je payais à mon ex (400e pour 2 enfants)vu que je ne perçois pas d'indemnités chômage car j'ai démissionné pour harcèlement (procédure prud'homme en cours).

Le JAF a accordé la suspension à la date de fin de mon contrat de travail mais mon ex a fait appel de cette décision en avançant que j'ai donné ma démission uniquement pour éviter de lui payer la pension.

A défaut de retrouver du travail, j'ai suivi une formation sur 9 mois et depuis je n'ai que des missions d'intérim de courte durée!

La Cour d'appel lui a donné raison alors que je ne suis même plus imposable! Résultat des courses, je lui dois 24 mois d'arriérés soit 9600 euros.

Je voudrais savoir s'il est possible de faire appel de cette décision que je trouve absolument injuste car depuis 2 ans, je suis hébergé par la famille et je ne subsiste que grâce à la solidarité familiale.

Mon avocat me dit non mais j'ai du mal à le croire raison pour laquelle je tourne vers votre forum et je vous remercie d'avance de votre réponse éclairée.

Fafa